

(LP/C.B.)



TRANSPORTS

Le RER E fête dix années de succès

PAGE II

FOOTBALL

Meaux redevient compétitif

PAGE V

Seine-et-Marne

MARDI 27 OCTOBRE 2009

www.leparisien.fr

matin

Soupçons de malversations au CE d'Euro Disney

Des milliers d'euros auraient « disparu » des trois derniers bilans du comité d'entreprise du groupe de loisirs. Le syndicat FO-Disney a déposé une plainte contre X.

VAL-D'EUROPE

UNE VASTE escroquerie au pays des gentils ? Le syndicat Force ouvrière d'Euro Disney vient de déposer plainte contre X pour « malversations » et « escroquerie » devant le parquet de Meaux. La procédure fait suite à des soupçons de détournement de fonds au sein du comité d'entreprise (CE) du groupe qui gère les deux parcs et les hôtels de Disneyland Paris, employant plus de 13 000 salariés. L'instance est contrôlée par trois représentants CGT et un représentant CFE-CGC. Les manipulations comptables porteraient sur plusieurs milliers d'euros détournés de la bil-

letterie du CE, qui permet aux employés d'acheter tickets de spectacle et de cinéma à moindre frais.

« Une différence entre les sommes encaissées par la billetterie et celles inscrites au bilan »

C'est un ancien salarié du CE qui a mis l'affaire au grand jour. Il explique que les bilans comptables des trois dernières années sont « faux » et ont fait l'objet de « corrections ». « Au mois de mars, le cabinet d'expertise comptable chargé de valider les comptes a relevé des anomalies, raconte-t-il sous couvert d'anonymat. Il y avait une différence entre les

sommes encaissées par la billetterie et celles inscrites au bilan. » Un « trou » comptable chiffré à « un peu plus de 6 000 € » pour le dernier bilan intermédiaire. Mais le montant total du préjudice pourrait être beaucoup plus important, car la pratique, elle, « a cours depuis trois ans », assure l'ancien salarié.

Doté d'une enveloppe annuelle de plus 2 M€ versés par Disney, le CE présente des bilans en déficit régulier depuis 2006. Le fond est atteint lors de l'exercice 2006-2007 : le budget consacré aux activités sociales et culturelles affiche alors une perte de 305 000 €. Malgré un léger redressement du bilan en 2008, Disney accorde en mai dernier un « versement exceptionnel » de 500 000 € pour que le CE renfloue ses comptes. La

direction du groupe a-t-elle cherché à connaître les raisons de cette mauvaise gestion ? Contactée hier, elle explique « avoir pris connaissance de la plainte aujourd'hui (hier) », et préfère s'abstenir de « tout commentaire » pour le moment.

Reste à connaître le ou les bénéficiaires de ces malversations présumées. « Désormais, c'est à la justice de faire son travail », estime Guy-Bruno M'Boé, secrétaire général de FO-Disney. Autre syndicat minoritaire, la CFTC annonce elle aussi qu'elle portera plainte dans les prochains jours. La CGT-Disney, qui dispose de trois sièges sur quatre au bureau du CE, n'a pas répondu à nos demandes répétées ces derniers jours.

THIBAUT RAISSE

Meaux